

CHARTRE D'ORGANISATION DU MARCHE DE NOEL 2026

DE LA VILLE DE SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire organise, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un marché de Noël dans le centre-ville autour de la gare d'Anjou et de l'allée de la gare d'Anjou. Ce marché a, depuis sa création, un caractère solidaire que la Municipalité tient à préserver. A cet égard, chaque exposant reversera 10% de sa recette à une ou plusieurs associations à but non lucratif, choisie(s) par la Municipalité. En contrepartie, il n'est pas demandé de droit d'installation.

Ce marché est ouvert aux créateurs d'art et d'artisanat, aux métiers de bouche, ainsi qu'aux offices municipaux de jumelage de la Ville, l'OMRI, le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil Municipal des Enfants. Les produits mis en vente doivent se rapporter à l'esprit de Noël. Les objets qui ne s'y rapportent pas pourraient malgré tout être sélectionnés par le comité d'organisation. Chaque exposant se limite à un seul thème (céramique, bijoux, cuir, vêtements, boissons, denrées alimentaires, lithothérapie, ...).

Chaque emplacement est équipé d'une table, de deux chaises et d'une grille d'exposition, sous un barnum individuel.

Les exposants doivent présenter des stands de qualité. Il est demandé aux exposants qu'un **effort de décoration** soit réalisé à l'intérieur de leur stand. La décoration doit permettre de créer un stand visuellement attractif et en cohérence avec le thème de Noël. Les tables ou supports doivent être recouverts de tissu cachant ainsi les pieds de table et les marchandises.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire, à ses frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même, les personnes qui l'accompagnent et son matériel encourent ou font encourir à des tiers. L'organisateur est réputé dégage de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de perte, vol, incendie ou dommage quelconque.

L'exposant accepte que des vues de son stand puissent être prises par l'organisateur et qu'elles puissent être diffusées gratuitement dans le cadre de la communication municipale.

Les demandes de participation sont examinées par le Comité d'organisation qui établit la liste des exposants retenus. Les exposants sont sélectionnés par rapport à la diversité des créations proposées, à leur originalité, à leur qualité de réalisation et à la capacité d'accueil du marché de Noël qui est de 40 emplacements.

Pour l'année 2026, le marché de Noël se tiendra les jours suivants :

- samedi 05 Décembre de 11h à 19h

- dimanche 06 Décembre de 11h à 19h

Les exposants pourront accéder aux stands pour les décorer et les achalander le samedi 05 Décembre le matin entre 8h00 et 11h.

Le remballage aura lieu à l'issue du marché de Noël, soit le dimanche 06 décembre soir à partir de 19h15.

Aucune arrivée ni départ ne sera possible en dehors de ces horaires.

Chaque participant s'engage pour la durée totale du marché, c'est-à-dire du samedi matin à l'installation au dimanche soir au démontage.

Les véhicules ne seront pas autorisés dans l'enceinte du marché.

Un parking privatif est mis à disposition à la Maison des Associations René Couillaud.

La municipalité se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire en cas d'intempérie, d'évènement extraordinaire ou de crise sanitaire.

Prénom et Nom de l'exposant :

Lu et approuvé

Date et signature :

MARCHE DE NOEL DE LA VILLE DE SAINT-SEBASTIEN-SUR-
LOIRE SAMEDI 05 DECEMBRE ET DIMANCHE 06 DECEMBRE

NOM	
Prénom	
Raison Sociale	
N° Siret	
Adresse	
Mail	
Téléphone	
Descriptif des objets proposés (joindre obligatoirement des photos) :	

Service Manifestations Associatives ou Publiques
Maison des associations René Couillaud
6 rue des Becques – 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
☎ 02.40.80.85.39 – mail : degron@saintsebastien.fr